



Non prise en charge assurance pret

Par **Virg49**, le **29/07/2009** à **12:46**

Bonjour,rrnrnJe vais vous expliquer ma situation. rnAvec mon compagnon, nous avons signé un prêt à la consommation au sein de notre banque le 22/09/07. Notre fille est née le 24/11/08 et depuis janvier 2009, mon compagnon est en ALD, à cause d'un cancer colo-rectal, qui se soigne plutôt bien. rnNous voudrions faire marcher l'assurance du prêt à cause des pertes de salaires, mais le souci c'est qu'ils ne veulent pas prendre en charge du fait qu'à la signature du contrat, mon compagnon s'était luxé l'épaule et était en arrêt de travail pour 2 semaines, rien avoir avec sa maladie actuelle. De ce fait, ils ne veulent rien savoir. rnSi je fais une lettre de contestation, sur quels critères je peux m'appuyer, s'ils peuvent exceptionnellement prendre en charge au vue de notre situation financière et personnelle, par rapport à la maladie, qui est très difficile aujourd'hui, s'ils peuvent faire un geste commercial, ... rnPourriez-vous m'aider svp? rnMerci d'avancernLire la suite